

La Région Bourgogne-Franche-Comté signe avec le Haut Conseil à l'Égalité une convention pour une communication publique sans stéréotype de sexe

Ce mardi 18 juin, dans les locaux de Région de France à Paris, Laëtitia Martinez, vice-présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge du sport, de l'égalité et de citoyenneté, et Claire Guiraud, secrétaire générale au Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, ont signé la convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe.

Cette signature constitue le point de départ d'une dynamique collective engageant la Région et ses représentant.e.s. Elle ouvre surtout la voie à des actions concrètes en application de cet acte fondateur, par exemple : veiller à ce que la communication visuelle de l'institution régionale (photos, vidéos...) ne reproduisent pas des stéréotypes de genre, ne pas réserver aux femmes les questions sur la vie personnelle et notamment la vie de famille, accorder au féminin les noms de métiers, grades et fonctions, veiller à une présence et à une prise de parole équilibrées des femmes et des hommes lors des manifestations publiques, avec les mêmes niveaux de responsabilité... Autant de « bonnes pratiques » que la Région s'engage à faire vivre dans la communication visuelle, la communication événementielle ou encore sur les réseaux sociaux.

Le Haut Conseil à l'Égalité, dans la continuité de son rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes de sexe, a élaboré un outil pratique à destination des professionnel.le.s de la communication publique et des décideur.euse.s politiques. S'appuyant sur des exemples concrets, le « Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe » décrypte les stéréotypes dans les images, à la tribune de colloques, ou dans l'usage de la langue. Il propose dix recommandations pour une communication égalitaire (dans un format poche, facile à appréhender, également téléchargeable sur son site). De nombreuses institutions publiques (collectivités locales, ministères, CNFPT, établissements d'enseignement supérieur...) se sont engagées à respecter cette charte en signant la convention proposée par le HCE.

En adoptant officiellement cette convention d'engagement, la Bourgogne-Franche-Comté est ainsi la seconde Région – après la Bretagne – à affirmer son ambition d'une communication plus égalitaire, attentive non seulement à repérer les pratiques discriminantes mais surtout déterminée à les corriger.

PJ :

- Convention d'engagement
- Photo de la signature

Contacts presse :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Hélène Wokowski-Pierre – helene.wokowski@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 0